

RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00135
Numéro SIREN : 332 568 484
Nom ou dénomination : FIDECO-FIDUCIAIRE D EXPERTISE COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2018 sous le numéro de dépôt 835

FIDECO-FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée
au capital de 55 750 euros
Siège social : 21 Avenue Saint-Surin,
87000 LIMOGES
332568484 RCS LIMOGES

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 DECEMBRE 2017
--

L'an deux mille dix sept, Le 22 décembre, A 17 heures,

Les associés de la société FIDECO-FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 21 Avenue Saint-Surin 87000 LIMOGES, sur convocation faite par dans les délais adressée le 27 novembre 2017 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Arnaud CLAMONS est désigné comme secrétaire.

la société CABINET KRIBS SA, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2230 actions sur les 2230 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2017,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2017 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du président,
- Agrément d'un nouvel associé et autorisation de conclure une convention de prêt d'action,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

[...]

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Président, décide d'agréer le prêt de consommation de 1 action par la société @COM.EXPERTISE - Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au profit de Madame Sandrine DEVAUD pour une durée de douze mois à compter de jour, soit jusqu'au 21 décembre 2018.

En conséquence la présente Assemblée décide d'agréer expressément Madame Sandrine DEVAUD en qualité de nouvelle associée à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Directrice Générale, à compter du 22 décembre 2017, sans limitation de durée :

Madame Sandrine DEVAUD,

Né le 11 novembre 1972, à GUERET (23000),

De nationalité française,

Demeurant au 14, Allée des Bouleaux 87240 AMBAZAC,

Expert-Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région de LIMOGES.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Sandrine DEVAUD disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, Madame Sandrine DEVAUD aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Sandrine DEVAUD ainsi nommée accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

L'Assemblée Générale décide que Madame Sandrine DEVAUD ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions de directrice générale, et prend acte de la poursuite de son contrat de travail.

Elle aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Certifié conforme

Le Président

Alain PECHMAGRE-CAMINADE

